



# Retour vers le futur ! Enfin bon...

08/04/2014



Le temps passe tout doucement mais sûrement depuis les dernières élections... L'avantage du temps c'est qu'il permet d'oublier les mauvais souvenirs enfin bon... qui a oublié que nous étions annualisé ? Chaque semaine où nous finissons soit en super forme (en semaine basse) soit éreinté (semaine haute) nous nous souvenons qu'à Coriolis le temps au travail est une vraie contrainte pour vivre une vie amicale ou familiale normale.

Le débat sur l'annualisation / modulation du temps de travail agite largement le secteur puisqu'une partie des patrons essaie d'obtenir ce type d'accord. Par contre nous devons reconnaître que nous avons un des accords les plus pourris du secteur alors on dit merci qui ?

A Coriolis, l'accord a été signé en 2009 par la CFDT qui reconnaissait déjà à l'époque qu'il était plutôt mauvais. Deux ans après, pendant la période électorale, la CFDT avait promis de dénoncer sa signature... Nous ne sommes pas fous car tout le monde sait que pour certains les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient mais bon...

Aujourd'hui, trois ans après, cet accord n'est toujours pas dénoncé et nous subissons toujours le choix de la CFDT de vendre nos vies privées voire notre santé contre ? contre ?

Ah oui, le pire c'est qu'en plus il n'y a jamais eu de contrepartie. Certains pourraient penser à l'emploi mais au vu de la baisse des effectifs sur Laval nous voyons bien que ce n'est pas si simple. La modulation du temps de travail n'a pas permis de sauver un emploi mais juste de sauver à la marge quelques centaines de milliers d'euros de bénéfices supplémentaires pour nos patrons. Bénéfices dont nous n'avons jamais vu la couleur puisque les négociations salariales ou sur les conditions de travail non jamais été en rapport avec...

**Quelques exemples de problèmes juridiques rencontrés sur cet accord :**

-> Cet accord prévoit que les heures négatives au 31 mai seront

récupérées pendant une période de lissage allant du 1er juin au 31 août, et les compteurs positifs auront le même traitement. Pourtant notre inspectrice du travail affirme fort logiquement que la période de lissage est illégale, car un compteur de modulation cours sur 12 mois pas sur 15 !!!

L'inspectrice du travail a d'ailleurs informé la direction qui réfute les arguments.

-> Congé payé : Pour le coup avec une gestion modulée de tous les temps de travail on pourrait penser qu'il ne devrait plus y avoir de problème pour poser nos congés payés... Et bien si, à Coriolis cela en pose ! A croire que la modulation ne doit vraiment avoir que des désagréments pour les salarié-es...

Des exemples nous pourrions en sortir d'autres ne serait ce que sur le surcoût en nourriture ou en problème de santé de cette modulation mais bon pour nous c'est clair la CFDT doit tenir parole et dénoncer cet accord comme elle l'a promis en 2011. Il y a assez de la direction à ne pas tenir ses promesses... Aujourd'hui la CFDT voudrait renégocier en cachette cet accord avec la direction en excluant les autres syndicats. Belle leçon de démocratie et du respect de ses engagements... et puis tant pis pour le code du travail qui oblige notre présence lors d'une négociation d'un avenant...

## EDF trophy !

En janvier dernier, Coriolis a gagné le trophée satisfaction EDF grâce au travail de qualité des salarié-es du groupe. Ce n'est pas une sucette que Coriolis a gagné mais environ 250 000 euros (somme annoncée au lancement du challenge). Il était prévu un cadeau à chaque salarié pour les récompenser de leur travail mais aujourd'hui nous avons eu droit à une soirée dînatoire au bowling pour un coût modique et un Ipad mini pour la première équipe, le reste des salariés ont eu une bouteille de champagne offerte le vendredi !! Faites vos calculs mais étrangement il nous manque une grande partie de notre dû !!!

**Des actes !** Voici ce qu'écrivait la CFDT en 2011... il est grand temps de passer aux actes!

En 2011, vos élus CFDT s'engagent à :

- Renégocier l'accord sur la modulation du temps de travail en amont de son expiration le 31 mai